PRESENTATION DE LA FORMATION

ÉVACUATION 4 H

1. OBJECTIF GÉNÉRAL

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable d'évacuer en cas d'alerte.

2. RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Code du travail: L231-3-1

Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.

Code du travail: R232-12-20

Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action . Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

INTERVENANTS CONFIRMÉS

Formateurs spécialisé en sécurité incendie, Sapeur-Pompier

APPROCHE PÉDAGOGOQUE

Exposés interactifs, démonstrations, étude de cas, mise en situation.

Organisation de la Formation















Réferences réglementaires Articles RRA4227-28 et suivants du code du travail R APSAD Arrêté du 25 Juin 1980 (MS et suivants).

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Evaluation pratique sommative

3. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Matériel Vidéo projecteur (diaporama, film) Démonstration par le formateur. Exercices d'apprentissage. Exercices pratique Evacuation.

4. CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique : Rappel ou approfondissement des thèmes suivants :

- La Réglementation
- L'organisation de l'évacuation
- La stratégie d'évacuation
- La signalisation de sécurité,
- Les moyen-Matériels,
- Les bons et les mauvais comportements.

Partie pratique : Lecture de plan et repérage des cheminements.

Exercices pratique d'évacuation (ci possible)

Attestation de stage.

Durée de la formation (4 heures par groupe de 06 à 10 stagiaires)